

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉMOLITION

BÂTIMENTS PRINCIPAUX

2029 À 2035, ROUTE MARIE-VICTORIN

2848, RANG DE PICARDIE

AVIS PUBLIC est donné que les bâtiments ci-dessus mentionnés font l'objet d'une demande de démolition et que celle-ci sera transmise au comité de démolition pour examen et décision.

La décision dudit comité sera rendue lors de sa prochaine séance publique du **25 mars 2019 à 17 h** à la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

Donné à Varennes, ce 11 mars 2019.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA